

Avis directeurs

Le CHSCT alerte sur la dégradation continue des conditions de travail des directeurs d'école.

Interface indispensable entre l'administration, les personnels et les usagers, les directeurs d'école ont vu leur pression de travail augmenter au cours des dernières années. Une simplification des tâches annoncée aux niveaux ministériel et académique n'a jamais eu de conséquences concrètes dans la réalité.

Aujourd'hui, suite à la réduction drastique des CUI, les quelques directeurs qui avaient encore une assistance administrative se retrouvent sans au fur et à mesure de l'extinction de ces contrats.

Le déséquilibre est de plus en plus manifeste entre les contraintes et exigences pesant sur les directeurs et les ressources dont ils disposent pour y faire face : ils sont exposés au stress quotidiennement.

Le [Décret n°95-680 du 9 mai 1995 précise dans son art. 2](#) : « Les chefs de service sont chargés(...) de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. » La mise en œuvre d'un plan d'actions relève donc de la responsabilité des chefs de services, sur qui repose l'obligation d'assurer la sécurité et de garantir la santé des agents.

1. Le CHSCT67 demande quelles actions la DSDEN 67 a mis et mettra en place pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des directeurs d'école du département.

2. Le CHSCT exige qu'un GT se tienne dans les meilleurs délais afin de décliner les actions concrètes à mettre en place au plus vite.